

JOURNÉE D'ÉTUDE PUBLICATIONS D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Impact sur les PME et évaluation de la chaîne de valeur

Luc Hendrickx – membre du Sustainability Reporting Technical Expert Group de l'EFRAG

Bruxelles CCE-CRB – 1er octobre 2024

Find me on [LinkedIn](#)

Cadre légal

- Des opportunités ? Oui, mais ce n'est pas la préoccupation actuelle des PME
- La CSRD ne s'applique pas aux PME non cotées et aux microentreprises cotées <-> '**Trickle-down**'
- Donc : - pas d'obligation de reporting
 - pas d'obligation de publication – pas de fréquence fixe
 - pas d'audit
 - pas un outil de gestion
- Objectif CSRD : réduire le nombre de questionnaires - quid des normes sectorielles ?
- Les PME peuvent volontairement publier des informations selon la LSME <-> impossible pour la PME / l'indépendant lambda (technicité, coûts externes, temps ...).
- Grâce à SMEunited : développement de la VSME : acceptée par la CE et l'EFRAG
- La VSME cherche à répondre aux « besoins » d'information des banques / de la chaîne de valeur dans le cadre de la CSRD, et **NON** des autres parties prenantes

Pas mal d'incertitudes !

- Les entreprises continueront-elles à utiliser les questionnaires existants/nouveaux questionnaires adaptés aux ESRS ?
- Utilisation de la norme LSME : improbable
- Utilisation de la norme VSME, exclusivement ou avec quelques questions complémentaires
- Risque d'abus : questions complémentaires non liées aux informations sur la durabilité (déjà un problème aujourd'hui !) <-> liberté contractuelle ...
- Normes sectorielles supplémentaires – problématique pour les PME qui appartiennent à différentes chaînes de valeur
- Disponibilité de programmes comptables / logiciels
- Quid des administrations publiques ?
- Contenu définitif de la VSME et publication par la CE (prévu pour l'été 2025)

Quels conseils donner aux PME ?

- Quelles sont les informations pertinentes déjà disponibles : consommation d'énergie sur la base de vos factures, bilan social, obligation de reporting pour les grands consommateurs d'eau, contenu de la demande de permis d'environnement ...
- Élaborez un plan et déterminez ce qui manque encore
- Mettez sur papier la vision de votre entreprise
- Quels sont les risques susceptibles d'affecter votre entreprise ? (géopolitique, climat...)
- Comment les collègues abordent-ils la question ?
- Rôle des organisations sectorielles : inventaire des questionnaires existants des entreprises et des banques
- Faites une liste des questions spécifiques au secteur : également en fonction de l'élaboration de normes sectorielles
- Participez aux futures consultations de l'EFRAG concernant les secteurs

Attentes des PME

- Important que les organisations professionnelles et sectorielles/banques appellent leurs membres à reconnaître officiellement la VSME et à l'utiliser un maximum si **nécessaire** (+ de minimis) pour la CSRD/SFRD
- Idem pour les autorités locales, provinciales, régionales et fédérales en cas d'obligation de publier des informations sur la durabilité - de minimis
- Pas d'audit !
- Administration : développement d'un outil unique, gratuit et open source (harmonisé au niveau européen) pour le calcul (entre autres) des émissions
- Administration : niveau fédéral/régional : développement d'outils de « localisation » en ligne : biodiversité, stress hydrique ...
- Les rapports doivent pouvoir être établis sans avis externe, chaque année seulement si cela est strictement nécessaire..
- Dans le cadre de la réduction promise de 25% des charges administratives ...